



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 janvier 2020

Publié le 28/01/2020

Date convocation : 15 janvier 2020

Présents ou représentés : 16

L'an deux mille vingt et le jeudi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Gérard CHAPEL, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Alain CLEMENT à Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI à Yvon BONZI

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Armelle CHAPON, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC, Denis MARCOUX,

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

1. Demande de subvention DETR

Le Maire rappelle le projet de construction d'un skate-park et propose de solliciter une aide financière de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	90 000 €	DETR 30 %	28 050 €
		Conseil régional 25 %	23 375 €
		CCPU 11 %	10 000 €
Maîtrise d'œuvre	3 500 €	Commune 34 %	32 075 €
Total	93 500 €	Total	93 500 €

UNANIMITE

2. Demande de subvention Amendes de police

M. le maire explique au conseil que le projet d'aménagement d'un cheminement piéton sur l'avenue des Jardins dont le montant des travaux s'élève à 49 000 € HT peut bénéficier de subventions au titre du produit des amendes de police pour l'année 2020.

UNANIMITE

3. Motion de soutien à la filière vin

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le président de la République Française d'empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ; et de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

15 POUR – 1 CONTRE (Alain GENES)

4. Vœu de soutien aux manadiers

Les manifestations taurines se déroulant dans les rues des villes et villages gardois (Encierros, Abrivados, Bandidos) ou sur les sites des manades (ferrades et manifestations taurines) sont des événements festifs traditionnels du Gard qui mettent en avant le taureau et le cheval de Camargue, symboles de nombreux territoires gardois au-delà de la seule Camargue.

Face aux accidents survenus par le passé, inhérents à la nature sauvage du taureau, les manadiers se trouvent désemparés par la volonté actuelle de faire reposer sur leurs seules épaules la responsabilité des sinistres.

Alors que ces activités culturelles et festives sont organisées par des tiers, les assureurs ont pour projet imminent de modifier de manière substantielle les cotisations des propriétaires du bétail. Cette forte hausse, si elle se confirmait, causerait à terme la mort de toute activité taurine.

Notre commune **apporte tout son soutien** à la Fédération Des Manadiers et sa volonté de mettre en place rapidement une charte de qualité pour une meilleure organisation des évènements afin d'en diminuer les risques et accidents.

En conséquence, le Conseil Municipal **appelle à une mobilisation** collective de tous les acteurs sur les différentes actions entreprises afin d'empêcher la disparition de nos traditions, d'en reconnaître le côté culturel et pas seulement agricole et de défendre la survie de ce secteur économique.

15 POUR – 1 ABSTENTION (Alain GENES)

5. Investissement avant votre budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2019 :

Budget principal M14		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2020</i>	<i>Pour mémoire Budget 2019</i>
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	8 600 €	34 400 €
<u>Chapitre 204</u> : Subventions d'équipement versées	15 000 €	60 000 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	87 857 €	351 430 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	289 300 €	1 157 200 €

UNANIMITE

6. Investissement avant votre budget AEP

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2019 :

Budget EAU		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2020</i>	<i>Pour mémoire Budget 2019</i>
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	2 500 €	10 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	93 165 €	372 661 €

UNANIMITE

7. Investissement avant votre budget EU

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2019 :

Budget Assainissement		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2020</i>	<i>Pour mémoire Budget 2019</i>
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	7 500 €	30 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	95 548 €	382 194 €

UNANIMITE

8. Modification clé de répartition budgets AEP et EU

Le conseil approuve une nouvelle clé de répartition des dépenses communes des budgets AEP et EU pour les charges de personnel (012) qui est la suivante : Budget AEP 45 % - Budget EU 55 %.

Pour les autres dépenses (011) la répartition reste la même soit : Budget AEP 50 % - Budget EU 50 %

UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

D2019-13 du 15 novembre 2019 : M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour les travaux VRD avec la société CEREG. Le montant des prestations susceptibles d'être commandées sur la durée du marché, soit quatre ans, varie entre 5000 € HT minimum et 210 000 € HT maximum.

D2019-15 du 27 novembre 2019 : M. le Maire informe le conseil municipal du renouvellement des contrats d'assurance. Les contrats suivants ont été signés :

SMACL / dommages aux biens pour un montant de 12 174 €

Cabinet PILLIOT / responsabilité civile générale pour un montant de 8 125 €

SMACL / flotte automobile pour un montant de 9567 €.

D2020-01 du 14 janvier 2020 : M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un contrat de prestations de service avec la société AF CONSEIL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de performance énergétique. Le montant des prestations s'élève à 2000 euros HT annuels avec une période ferme de 3 ans renouvelable tacitement une fois trois années supplémentaires.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI

